



Précisions complémentaires sur la suspension du cours

Le cours d'IC TELECOM (actions, obligations et BSA) a été suspendu le 6 octobre 2011 à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers suite aux questions des commissaires aux comptes sur les comptes 2010/2011 qui se sont clôturés le 30/06/2011.

C'est dans ce contexte, pour pouvoir répondre efficacement aux questions, et en complément de cette demande de l'AMF, que Mr Goël Haddouk, PDG d' IC TELECOM a requis la suspension pour les détenteurs de BSA 1111 de la capacité d'exercer leurs BSA et ce jusqu'à la reprise de cotation des deux titres.

Ces questions, à l'origine de la suspension des cotations, portent notamment sur :

- l'évolution et la situation du compte courant de Mr Goel HADDOUK dans la société IC TELECOM dont le plus haut atteint 300 212 € au 13 mai 2011. Cette situation exceptionnelle s'explique par un décalage dans la facturation entre la holding de Mr HADDOUK et IC TELECOM. Les écritures de régularisation sont en cours et devraient permettre de ramener ce compte courant à zéro.

- le retard de règlement des cotisations sociales qui s'élève à 249 000 € à la date du 30 juin 2011. La régularisation du versement du précompte salarial, lié aux tensions de trésorerie actuelles que traverse la société, sera l'une des affectations prioritaires des produits de l'augmentation de capital liée à l'exercice des BSA 1111 et dont la période de souscription a été étendue du 18 octobre jusqu'au 18 novembre par le conseil d'administration et susceptible d'être étendue au 30 décembre par l'AG du 18 novembre.

- la condamnation le 31 mars 2011 par la Cour d'appel de Paris à payer à l'Administration fiscale la somme de 222 187,06 €. Alors que la société avait gagné en première instance contre l'administration fiscale, elle a été condamnée en appel à régler la somme ci-avant énoncée correspondant aux impôts de Mr Raphael HADDOUK au motif que l'administration fiscale n'avait pas été en mesure de nantir les titres IC TELECOM détenus par Mr Raphael HADDOUK. IC TELECOM a convenu d'un échéancier pour régler cette dette.

- le financement des acquisitions réalisées le 30 décembre 2010 des sociétés ARTYS Telecom et IP France, dont le solde restant dû (400 000 € TTC) a fait l'objet d'un crédit vendeur à échéance 3 ans le 30 juin 2011.

IC TELECOM informe ses actionnaires qu'elle mettra tout en œuvre pour apporter au plus vite tous les éléments de réponse nécessaires aux questions soulevées par les commissaires aux comptes.

La société précise qu'elle a engagé dès juillet 2011 un plan drastique de réduction de ses frais généraux, des effectifs et des investissements.

Cette rigueur de gestion qui conduira IC TELECOM à redimensionner fortement ses équipes, permettra de générer des économies substantielles et alléger une situation financière aujourd'hui difficile en raison de la dégradation de la conjoncture depuis la clôture du précédent exercice.

L'augmentation de capital par exercice des BSA 1111 proposée est donc à ce stade primordiale pour la survie de l'entreprise d'autant plus que le plan de réduction des effectifs et de fermeture de certains bureaux non rentables a été coûteux.

Pour mémoire, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2011, le Conseil d'Administration d' IC TELECOM a décidé le 27 septembre de proposer la modification temporaire de certaines caractéristiques des BSA encore en circulation (code ISIN FR0010893438 - code mnémorique : ICTBS).

La société rappelle également qu'ont été attribués gratuitement 1 BSA à chaque titulaire d'une action IC TELECOM enregistrée à la clôture du 27 mai 2010. Depuis lors, le cours de l'action IC TELECOM n'a pas évolué favorablement et les conditions de marché se sont dégradées.

Ainsi, les modifications qui ont été proposées aux porteurs de BSA du 28 septembre 2011 jusqu'au 18 octobre 2011 (période étendue au 18 novembre et susceptible d'être étendue au 30 décembre par l'AG du 18 novembre), portaient les caractéristiques suivantes :

- réduction temporaire du prix d'exercice de 9 € à 3 €
- modification concomitante de la parité d'exercice à 1 action IC TELECOM pour 1 BSA (au lieu de 1 action IC TELECOM pour 3 BSA)

Goel Haddouk, Président et actionnaire d'IC TELECOM à hauteur de 30,34%, s'était pour sa part engagé à exercer ses BSA durant la période aux conditions décrites ci-avant pour un montant de 500 000 € et au plus tard le 18 octobre, et réitère cet engagement à ce jour à l'égard du marché.

En cas d'exercice de l'ensemble des BSA, IC TELECOM serait en mesure de lever 5,3 M€, sachant qu'un montant minimum de 1,5 M€ est nécessaire pour assurer la continuité d'exploitation de la société. Ce montant de 1,5 M€ est basé sur une estimation interne faite par la société IC TELECOM, réparti pour 1 M€ sur le plan de réduction de charges qui a pesé sur la trésorerie, et pour 0,5 M€ sur le besoin en fonds de roulement.

Cette opération n'est pas garantie et il est possible que des porteurs de BSA ne souscrivent pas à l'opération et que potentiellement, les fonds nécessaires à la continuité de l'exploitation ne soient pas réunis.

L'audit des comptes annuels devrait être finalisé le 17 novembre 2011 au plus tard sous réserve de la validation par les commissaires aux comptes. La société publiera à cet effet le même jour un communiqué de presse concernant cet arrêté des comptes et la situation financière de la société.

IC TELECOM informe par ailleurs qu'elle a convoqué une AGE le 18 novembre 2011 pour prolonger la durée de vie des BSA 1111 pour qu'ils puissent être souscrits jusqu'au 30 décembre 2011 aux conditions votées en AGE du 12 septembre 2011, et une fois le marché informé des comptes et de l'opinion des commissaires aux comptes.

La cotation des actions, obligations et BSA reprendra le 18 octobre 2011 à 11 heures. La reprise de l'exercibilité des BSA 1111 interviendra le même jour avec extension de la période d'exercice jusqu'au 18 novembre 2011 par le conseil d'administration et le cas échéant une prolongation de cette période d'exercice jusqu'au 30 décembre 2011 sous réserve du vote de l'assemblée générale du 18 novembre.

Goel Haddouk, PDG d'ICtelecom précise : « 2010/2011 sera un exercice consacré à la transformation de la société. L'équipe de Direction poursuit activement les actions engagées en matière de réduction des coûts et de désinvestissements. La consolidation des financements à court et moyen terme au travers de l'augmentation de capital proposée devraient permettre à IC TELECOM d'assainir une situation financière sensible. »

Prochain rendez-vous : Résultats 2010/2011 : 17 novembre 2011.

A propos de ICtelecom

ICtelecom est un opérateur télécom multiplay B to B, spécialiste des services de téléphonie sur IP (ToIP) et des solutions de convergence.

Spécialisé sur l'IP depuis 2006, le groupe s'appuie sur ses 160 collaborateurs et une architecture technologique développée entièrement en interne pour s'imposer sur le marché en pleine expansion de la convergence pour les TPE et PME. ICtelecom opère et commercialise sa propre gamme de solutions fondées sur sa technologie innovante de Centrex IP. Se positionnant comme le guichet unique avec des solutions de Téléphonie, Internet et Mobile globales, simples et économiques, ICtelecom connaît un très fort développement sur son segment.

ICtelecom est cotée sur NYSE Alternext depuis le 28 mai 2010. ICtelecom bénéficie du Label « Entreprise Innovante » de l'OSEO.

www.ictelecom.fr Code ISIN : FR0010480111 –Mnémo : ALICT



Contacts

Goël Haddouk, *Président Directeur Général*
08 05 13 26 26
ghaddouk@ictelecom.fr
www.ictelecom.fr

Gilles Broquelet / Olivier Paria
Communication financière
01 80 81 5000
gbroquelet@capvalue.fr / oparia@capvalue.fr
www.capvalue.fr